



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SARL

Question écrite n° 13965

Texte de la question

M. Jacques Barrot attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation des gérants non salariés des SARL. Ces gérants sont souvent des créateurs d'entreprises. La crise qui affecte un certain nombre de donneurs d'ordres a de lourdes répercussions sur ces petites entreprises. Pour certaines d'entre elles, faute de repreneurs, les tribunaux de commerce sont obligés de recourir à la liquidation. La situation du gérant non salarié de SARL devient dans ces occasions particulièrement difficile. En conséquence, il lui demande s'il ne serait pas opportun, pour faciliter la création d'entreprises et le passage du statut de salarié au statut de travailleur indépendant, d'offrir une option de cotisation aux ASSEDIC pour le gérant non salarié.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Barrot](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13965

Rubrique : Sociétés

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1697

Question retirée le : 11 mai 2004 (Fin de mandat)